

Communiqué de presse

Le 16/12/2025

L'Agglomération Cannes Lérins collecte les sapins de Noël pour les recycler

Dès la fin des fêtes de Noël et pendant tout le mois de janvier 2026, l'Agglomération Cannes Lérins permet aux habitants de déposer leur sapin aux points d'apports volontaires dédiés présents dans les cinq communes (Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer). Grâce à ce geste vertueux, une partie des sapins est broyée et réutilisée comme paillage pour les espaces verts communaux¹ ou comme matière sèche pour les sites de compostage collectif. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'opération de valorisation des déchets « Une seconde vie pour mon sapin » menée par l'Agglomération cannoise.

L'Agglomération Cannes Lérins recycle les sapins plutôt que de les jeter

En 2024-2025, l'Agglomération Cannes Lérins a collecté **4 523 sapins afin de les recycler et de les valoriser**. Forte de ce succès, elle réitère l'opération « une seconde vie pour mon sapin » dès la fin des fêtes de Noël et pendant tout le mois de janvier. Les usagers disposent de trois solutions pour déposer leur sapin : **le dépôt en déchèterie, en Point d'Apport Volontaire ou via la collecte en porte-à-porte** (sur rendez-vous) dans certaines communes.

1. Le dépôt en déchèterie (toute l'année)

Les déchèteries peuvent recevoir tous les sapins, y compris artificiels ou floqués (recouverts de fausse neige). L'Agglomération Cannes Lérins dispose de trois entités sur son bassin de vie :

A Cannes et à Mandelieu-La Napoule :

- Zone industrielle des Tourrades ;
- Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 7h à 17h15 non-stop, le samedi de 8h à 16h30 non-stop ;
- Tél : 04 92 19 66 15 ;
- www.smed06.fr

Au Cannet :

- 39 impasse de l'Aubarède ;
- Horaires d'ouverture au public : du lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 14h à 16h45 ;
- Tél : 04 92 18 99 48 ;
- www.univalom.fr

A Mougins :

- La Lovière – 543 chemin du Coudouron ;
- Horaires d'ouverture au public : du lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 14h à 16h45 ;
- Tél : 04 93 48 15 64 ;
- www.univalom.fr

Rappel : les particuliers peuvent déposer **jusqu'à 1,5 tonne de déchets gratuitement par an et par foyer**. Lors de la première visite, les documents suivants seront demandés : une pièce d'identité, un justificatif de domicile et la carte grise du véhicule.

¹ Le broyat de sapin peut servir de paillis, c'est-à-dire une couche que l'on dépose au pied des plantations permettant en hiver de les protéger du gel et en été de retenir l'humidité. En se décomposant, le broyat nourrit également la terre.

2. Un service de proximité pour la collecte des sapins (du 26 décembre 2025 au 31 janvier 2026) -

Modalités de dépôt :

La collecte de proximité concerne **uniquement les sapins naturels, non floqués et non décorés**. Les modalités de prestations (collecte et/ou broyage) sont propres à chaque commune. Il est important que les conditions soient respectées afin de pouvoir valoriser les sapins.

A Cannes :

La collecte s'effectue **sans rendez-vous** chaque mardi (6, 13, 20 et 27 janvier 2026) et chaque jeudi (1, 8, 15, 22 et 29 janvier). Les sapins devront être déposés dans les espaces dédiés à proximité des colonnes et bornes enterrées à verre, la veille au soir à partir de 21h00 jusqu'à 06h00. Tous les points d'apports volontaires de verre sont concernés. Pour toute information complémentaire, les usagers peuvent contacter **Allo Mairie + au 0810 021 022**.

Au Cannet :

La collecte s'effectue **sans rendez-vous** les lundis 5, 12, 19 et 26 janvier 2026. Les sapins devront être déposés au niveau des espaces dédiés, à proximité des colonnes et bornes enterrées à verre, la veille au soir à partir de 20h00 et jusqu'à 08h00.

Une collecte en porte-à-porte est également proposée **sur rendez-vous** via le 04 92 18 48 78, du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

A Mandelieu-La Napoule :

Un espace dédié à la réception des sapins est proposé sur le Parking Béguier à partir du 26 décembre 2025 et jusqu'au 31 janvier 2026 inclus. Le broyage des sapins sera effectué par les équipes de la ville le 30 janvier 2026. Le broyat sera réutilisé en paillage par les espaces verts de la commune ou en apport de matière sèche pour les sites de compostage collectif.

Une collecte en porte-à-porte est proposée **sur rendez-vous**. Les particuliers doivent prendre rendez-vous au préalable via le numéro vert 0 800 715 005.

A Mougins :

La collecte a lieu les 8 et 15 janvier 2026 par le service des encombrants. Les sapins devront être déposés près des points d'apports volontaires de verre, la veille. En complément, à Mougins le Haut, un container spécifique sera mis à la disposition des habitants, rue des Séquoias. Les sapins collectés seront broyés par le syndicat de traitement UNIVALOM le 23 janvier 2026 et le broyat sera réutilisé en paillage par les espaces verts de la commune ou en apport pour les sites de compostage collectif.

A Théoule-sur-Mer :

Deux espaces dédiés à la réception des sapins sont mis à la disposition des usagers au 52 rue de Léon Montier et à l'entrée de la descente vers le Port de la Figueurette du 29 décembre 2025 au 31 janvier 2026. Les sapins collectés seront broyés par le syndicat de traitement UNIVALOM et le broyat sera réutilisé en paillage par les espaces verts de la commune ou en apport de matière sèche pour les sites de compostage collectif.